

# **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal**

**du 7 mars 2002**

**Présidence : Madame Adine PERRET, Présidente**

**La Municipalité est au complet.**

**Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent ainsi que les téléspectateurs.**

## **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs BASSIERES Paul, CONTINI Pascal, COSANDEY Patrick, de BLAIREVILLE Olivier, DONKER Magrieta, FLACTION Josette, FREY TAILLARD Martine, GASSER Claude, JACCARD Yves-Olivier, KLAUS Jean-Louis, MARTIN Frédérique, MONNIN Joëlle, MOUQUIN Charles-Eugène, ROMON Georgette, ROSSIER Yan, ROETHLISBERGER Suzanne.

Excusés :

Mesdames et Messieurs BASSIERES Paul, CONTINI Pascal, de BLAIREVILLE Olivier, DONKER Magrieta, FLACTION Josette, FREY TAILLARD Martine, JACCARD Yves-Olivier, KLAUS Jean-Louis, MONNIN Joëlle, MOUQUIN Charles-Eugène, ROMON Georgette, ROSSIER Yan, ROETHLISBERGER Suzanne.

Arrivé après l'appel :

Monsieur Patrick COSANDEY

Absents :

Madame MARTIN Frédérique et Monsieur GASSER Claude.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2002

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

## 3. ASSERMENTATIONS

Trois membres de notre Conseil n'ont pas encore été assermentés. Pour des raisons de santé, Mesdames Magrieta DONKER et Suzanne ROETHLISBERGER se sont encore excusées pour la séance de ce soir. Elles seront assermentées lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Conseiller Thierry VUAGNIAUX est prié de s'avancer devant la table et l'assemblée de se lever.

La Présidente donne lecture du serment. Elle prie Monsieur le Conseiller de lever la main droite et de prononcer " Je le promets " à l'appel de son nom.

**Monsieur Thierry VUAGNIAUX** : "Je le promets"

**Madame la Présidente** :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite. Vous êtes déjà en possession de notre règlement ; je vous prie de bien vouloir prendre place dans la salle à votre convenance.

## 4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

En ce début d'année, deux anciens Conseillers communaux sont décédés. En janvier Monsieur Jean-Claude PERRIN, puis en février, son épouse Madame Monique PERRIN.

Au nom de ce Conseil, j'adresse nos plus sincères condoléances à leur famille.



En date du 28 février, je recevais la lettre suivante :

*Concerne : Commission de gestion*

*Madame la Présidente,*

*Vous avez sans doute appris mon problème de santé qui va me tenir éloigné du Conseil communal durant quelques semaines. Je me vois donc dans l'obligation de renoncer à mon mandat au sein de la Commission de gestion et vous prie, lors d'une prochaine séance, de désigner un remplaçant.*

*En vous remerciant d'avance de votre obligeance, je vous présente, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.*

Et c'est signé : Paul BASSIERES

M. Paul BASSIERES sera remplacé à la Commission de gestion au point 11 de notre ordre du jour.



Nos huissiers vous ont ou vont vous distribuer une lettre de la Municipalité accompagnée d'une entrée pour une journée à Expo.02. En votre nom à tous, je remercie la Municipalité.



Au point 12 de l'ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Monsieur Gilles VERDON
- Une question de Monsieur Gérard JUNOD
- Une proposition et une motion de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une interpellation de Madame Heidi BOTTERON
- Une question de Monsieur Serge LOVEY
- Une question de Monsieur Yves RICHARD
- Une question de Madame Gloria CAPT
- Une question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET

**5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE (C / 2)**

Nous prenons acte de la communication C/2. Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi tout d'abord de vous apporter les salutations de la Municipalité et de vous faire part de 2 communications.

La première concerne les travaux à l'avenue des Bains. Vous vous souvenez qu'en date du 5 avril 2001, le Conseil acceptait le préavis no 4, qui lui datait du 16 février 2001. Sous description des travaux, ce préavis mentionnait, je cite : « *L'intervention est prévue en 2 étapes. Une première entre la station Agip et le Mini-golf démarrera dès que le crédit sera voté pour s'achever au plus tard avant l'ouverture d'Expo.02 . Une seconde étape sera entreprise entre le Mini-golf et le carrefour des Quatre-Marronniers après la fermeture d'Expo.02 et sera terminée en 2003* ».

Aujourd'hui, la Municipalité tient à vous informer que les 2 étapes des travaux lourds seront achevées pour fin avril 2002, soit 15 jours avant l'ouverture d'Expo.02. En 2003, seule l'application de la couche de surface, de l'enrobé, sera posé sur la chaussée, ainsi que quelques travaux de finitions.



Une deuxième communication concernant l'incidence d'Expo.02 sur la défense incendie et sur les conséquences pour notre corps de sapeurs-pompiers.

Une délégation municipale, composée de Monsieur le Municipal CARRARD et de votre serviteur, accompagnés du Commandant du corps des sapeurs-pompiers JACCAUD, a rencontré, en date du 22 février 2002, Monsieur GUIGNARD, Directeur général de l'ECA, accompagné de son collaborateur Monsieur MARTI, Directeur de la division défense incendie.

Le but de cette séance, que nous avons provoquée, était de mettre sur la table le problème du concept en personnel supplémentaire nécessaire pendant la période d'Expo.02, pour assurer la défense incendie.

En effet, différents rapports et courriers de fin 2001 faisaient état de, je cite : « *L'évidence d'une insuffisance de mesures opérationnelles additionnelles liées à Expo.02* » et, deuxième citation : « *Il est préconisé l'engagement de sapeurs-pompiers de milice complémentaires afin de garantir les effectifs d'interventions* ».

L'entrevue du 22 février avait pour but de vérifier si ces analyses étaient toujours confirmées par les intéressés, ce qui a été le cas. L'augmentation d'effectif recherché est de 5 personnes « milice » et d'un pompier « permanent ». L'analyse du service défense incendie et secours du 25 février chiffre le coût de cette opération à environ Fr. 500'000.-.

Il a donc été décidé de procéder à une recherche de personnel, de concert entre l'ECA et la Ville d'Yverdon-les-Bains, pour la période d'Expo.02, soit une durée de 160 jours, et de se retourner vers Expo.02 pour négocier avec celle-ci la prise en charge de ce surcoût engendré par la manifestation nationale. Dans l'intervalle, le risque financier est pris à parts égales entre la Ville d'Yverdon-les-Bains et l'ECA.

**6. PREAVIS NO 32/01 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'420'500.- POUR :**  
**A) LA CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE A L'INTERSECTION DE LA RC 254B ET DE LA RUE EDOUARD-VERDAN AINSI QUE L'AMENAGEMENT DE LA RC 254B (PISTES CYCLABLES ET TROTTOIR);**  
**B) POUR DIVERS TRAVAUX A ENTREPRENDRE PAR LES SERVICES INDUSTRIELS EN CORRELATION AVEC L'AMENAGEMENT DE CE GIRATOIRE.**  
**(MONSIEUR CHARLES MOUQUIN, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Philippe PAVID, en l'absence de Monsieur Charles MOUQUIN, donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Charles MOUQUIN, Irène KELLER, Philippe PAVID, Claudine GIROUD, Pascal BLUM, Gilles VERDON.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Madame Marie-Louise HEFTI :**

Ce préavis est truffé de chiffres de toutes sortes, de sous-totaux, de totaux ; il me manque pourtant un renseignement. J'aimerais bien savoir, étant donné que cela est important pour la Commune, à combien se montent les charges annuelles d'exploitation, qui ont été visiblement oubliées dans ce préavis.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

C'est volontiers que la Municipalité vous apporte les informations demandées. Comme vous l'avez constaté, le préavis porte sur le crédit global. Les chiffres que je vais maintenant vous donner concernant les dépenses d'amortissement et les intérêts portent eux sur les investissements nets à charge de la Commune.

En ce qui concerne les frais d'amortissement annuels, il en va de Fr. 17'400.- et pour les intérêts Fr. 11'600.-. soit au total Fr. 29'000.-.

**Madame Marie-Louise HEFTI :**

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse très claire.

**Monsieur Christian PAULI :**

La nécessité du réaménagement du carrefour dont il est question ce soir ne fait pas l'ombre d'un doute. A certaines heures, la quasi-impossibilité de déboucher de la rue Edouard-Verdan en direction de la zone commerciale de Chamard ou de l'autoroute est une évidence. Un examen attentif du plan joint au préavis municipal met cependant aussi en évidence quelques conséquences négatives des aménagements proposés.

Malgré l'intention louable de placer quelques dizaines de mètres de pistes cyclables de part et d'autres de chacune des trois routes, la situation des cyclistes souhaitant emprunter l'axe Edouard-Verdan / Chamard n'aura rien d'enviable.

En premier lieu, le terme de « piste cyclable », employé tant dans le corps du préavis que sur le plan, est trompeur. Il ne s'agit, si je ne fais erreur, que de bandes cyclables signalées par une simple ligne de peinture jaune. A cet égard, la proposition de quelques membres de la Commission de surélever ces bandes pour les séparer de la chaussée me paraît intéressante et je souhaite connaître la position de la Municipalité à ce sujet.

Reste la situation que j'évoquais précédemment du cycliste devant réellement tourner dans le giratoire, c'est-à-dire venant d'Edouard-Verdan à destination de Chamard. Cet itinéraire, même s'il n'est, je l'admets, pas le plus fréquenté, correspond néanmoins à une réalité notamment pour les personnes non-motorisées souhaitant s'approvisionner en outillage et autres fournitures de bricolages et de loisirs. Force est de constater que ce genre de commerce a pratiquement disparu en ville.

J'en viens à la question de fond. En quoi le nouvel aménagement rendra-t-il plus dangereuse qu'aujourd'hui la traversée de ce carrefour ? Les réponses sont assez simples : les giratoires à deux pistes, de petit diamètre tel que celui prévu, autorisent aux automobilistes des vitesses bien supérieures à celles des giratoires à une piste. Pire, chacun le sait, il est tentant et fréquemment constaté que de tels ronds points se franchissent aisément « sur la corde » en coupant au plus court ... et donc au plus vite. Pour l'éventuel cycliste, qui doit emprunter exclusivement la piste extérieure - je rappelle que dans un giratoire à une piste, tout le monde s'accorde pour dire que le cycliste se met au milieu, on ne dépasse pas, il n'y a pas de problème particulier ; sur les giratoires à 2 pistes, le cycliste se tient à l'extérieur - le risque est réel de se faire dépasser puis couper la route par des véhicules. La situation est encore bien plus dangereuse quand il s'agit de poids lourds avec ou sans remorque.

Alors, existe-t-il une solution miraculeuse permettant d'éviter ces risques ? Au niveau du carrefour lui-même, j'en doute malheureusement fortement, à moins d'envisager des passerelles dont la réalisation et la commodité seraient hasardeuses et le prix prohibitif.

La solution existe pourtant bel et bien. Il faut la rechercher en permettant aux « deux roues » et aux piétons de se rendre dans la zone commerciale sans passer par le carrefour qui nous intéresse à l'instant. Cette proposition fera l'objet d'une motion au point 12 de l'ordre du jour.

Quant au préavis proposé et malgré ses défauts, je ne m'y opposerai pas étant donné la situation chaotique que l'on sait. Afin de voir rapidement de modestes aménagements compensatoires voir le jour, je vous invite d'ores et déjà à soutenir la motion qui sera déposée tout à l'heure.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Monsieur le Conseiller PAULI a raison. La situation des cyclistes dans un giratoire n'est jamais enviable. Il est vrai que les giratoires constituent pour les cyclistes un certain danger.

Le Canton d'une part, les services communaux de l'autre, ont longtemps cherché la solution qui pouvait apparaître comme étant la meilleure. La remarque qui est faite en ce qui concerne la création, non pas d'une bande cyclable mais d'une piste cyclable en site propre, site cas échéant surélevé, a retenu l'attention de la commission. Dans son rapport, elle a émis un vœu, que la Municipalité est tout à fait disposée à examiner. Toutefois, elle ne peut pas prendre de décision avant d'avoir chiffré le coût de la réalisation de cette suggestion. En outre, il faut aussi se rendre compte que la création d'une piste cyclable surélevée comporte pour les cyclistes un certain danger.

Par conséquent, la solution préconisée n'est pas exempte de tout risque. Il est possible de limiter la vitesse dans les giratoires en mettant au centre une pastille sur

laquelle les automobiles ne peuvent pas rouler ou en créant des chicanes. A vrai dire, si vous examinez le plan de ce giratoire, on a le sentiment que les chicanes ne manquent pas.

Pour le surplus, la Municipalité ne peut pas évidemment se prononcer sur la motion dont on nous a annoncé le dépôt.

**Monsieur Christian PAULI :**

Je remercie Monsieur TREYVAUD pour ses réponses et attends avec intérêt le résultat de l'étude des bandes cyclables qui seront peut-être une fois des pistes cyclables. Je reconnais effectivement avec lui que cela ne résout pas tous les problèmes.

**Mademoiselle Claudine GIROUD :**

Si l'on prend cette idée de surélever les pistes cyclables, ce serait une solution car ainsi on ne serait pas obligé de déplacer les candélabres.

Plus personne ne demande la parole et cet article 1 est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :**

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Madame la Conseillère HEFTI a dit tout à l'heure qu'il y avait beaucoup de chiffres dans ce préavis. Je peux vous assurer qu'il y en a en tout cas un de trop. C'est celui qui est en regard du poste no 1397 de Fr. 1'420'500.-. C'est une erreur de frappe ou de reproduction typographique ; il faut lire Fr. 1'334'000.-. Comme vous l'aurez certainement remarqué, c'est le décompte qui figure à la page 9, sous la rubrique « demande de crédit », qui représente le chiffre exact. Cette erreur n'a pas de conséquence sur le montant qui nous est demandé.

Plus personne ne demande la parole et cet article 2 est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.



**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :****Monsieur Roland FAVRE :**

J'aimerais avoir une assurance de la part de la Municipalité que les travaux vont effectivement reprendre après l'Expo et que l'on ne va pas se trouver dans une situation provisoire. Cela éviterait peut-être, si l'on reprend les travaux tout de suite, que les subventions cantonales ou fédérales aillent tout à coup se volatiliser dans de nouveaux arrêtés cantonaux ou fédéraux et que les sources soient tariées.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Il est vrai qu'il est déjà arrivé qu'une collectivité publique réalise un aménagement provisoire puis qu'elle considère que ce qui a été fait à titre temporaire donne satisfaction au point que la réalisation du projet définitif est remise en cause. Il est prévu de réaliser un aménagement provisoire avant l'Expo. Si les usagers ou les autorités considèrent que cet aménagement suffit, il se pourrait qu'il ne soit pas nécessaire de faire la dépense d'un aménagement définitif.

Dans le cas particulier, sous réserve d'une motion éventuelle de votre Conseil ou d'une autre intervention, la Municipalité souhaite passer à la réalisation de l'ouvrage définitif. Vous allez effectivement recevoir prochainement – la Commission s'est déjà réunie – un préavis relatif à la vente d'un terrain puisqu'une compagnie pétrolière souhaite acquérir un droit de superficie sur une parcelle communale pour y réaliser une station-service. Les conditions finalement convenues avec la commune sont jugées avantageuses mais l'octroi du droit de superficie postule la réalisation du giratoire définitif.

**Monsieur Roland FAVRE :**

Je remercie Monsieur TREYVAUD de sa réponse. Je pense qu'effectivement d'ici là, il risque d'y avoir de nouveaux projets à propos des pistes cyclables.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'420'500.- est accordé à la Municipalité pour la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RC 254b et de la rue Edouard-Verdan, ainsi que l'aménagement de la RC 254b (pistes cyclables et trottoir) et pour le financement de divers travaux à entreprendre par les Services Industriels en corrélation avec l'aménagement de ce giratoire ;

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes suivants :

1397 « Giratoire Verdan »	Fr.	1'334'000.-
8197 « Giratoire Verdan – SI – eau »	Fr.	55'800.-
8197 « Giratoire Verdan – SI – électricité »	Fr.	30'700.-

Article 3 : La dépense aux travaux d'aménagement du giratoire et des trottoirs et pistes cyclables sera amortie en 30 ans. Celles relatives aux travaux des Services Industriels seront amorties en 30 ans et 20 ans au plus s'agissant du réseau d'eau, respectivement de l'éclairage public.



**Madame la Présidente :**

Nous sommes en présence maintenant de 2 préavis concernant des demandes de naturalisations. Je vous proposerai de les grouper pour le dépouillement du vote.

**7. PREAVIS NO 4/02 CONCERNANT 14 DEMANDES DE NATURALISATION PRESENTÉES PAR MESDAMES, MESDEMOISELLES ET MESSIEURS INES BARTOLOTTA, TATIANA BARTOLOTTA, CATHY DE JESUS, PATRICK DE JESUS, DRAGAN ILIC, MARIJA RNJAK, PERO MARTINOVIC, GHAMAR MOTAMEDI, SANELA PETKOVIC-SISMANOVIC, AMADIO SANTACROCE, LUCA SEVERINO, VLADIMIR SISMANOVIC, ZELJKO SISMANOVIC, JEYAKUMAR SUBRAMANIAM. (MADAME MARCELINE MILLIoud, RAPPORTEUR)**

Madame Marceline MILLIoud donne lecture des conclusions de synthèse.

Madame la Présidente donne lecture de l'article unique

**La discussion est ouverte sur cet article unique :**

**Madame Marceline MILLIoud :**

Je souhaite déposer un amendement au préavis 4 :

Au nom de l'ancienne Commission et consciente qu'un des rapports au préavis no 4 peut poser problème aux membres de ce Conseil, je propose de retirer la candidature en question du scrutin et de faire auditionner à nouveau la personne dont il est question par la nouvelle Commission des naturalisations. En conséquence, l'article reste le même excepté pour le candidat no 7, Monsieur Pero MARTINOVIC.

**Madame la Présidente :**

Je redonne donc lecture des noms de tous les candidats.

**La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la Commission :**

Personne ne demande la parole et l'amendement proposé par la Commission est accepté à une évidente majorité.

Les huissières distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE :**

Les caméras devraient se retirer ou arrêter de tourner. Cela n'est pas très normal d'aller pointer sur les bulletins car c'est un bulletin à vote secret.

Excusez-moi d'être intervenu abruptement mais il y a des réserves que l'on doit appliquer.

**Madame la Présidente :**

Vous avez parfaitement raison Monsieur SCHÜLE. Je demanderai donc aux caméras de s'arrêter pendant un moment ou de ne pas filmer sur les papiers.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

**Résultats de ce vote après la clôture du scrutin du préavis no 5.**

**8. PREAVIS NO 5/02 CONCERNANT 14 DEMANDES DE NATURALISATION PRESENTES PAR MESDAMES, MESDEMOISELLES ET MESSIEURS TANASIJEVIC VELIMIR, VULETIC MILUTIN, ZOR MERAL, ZOR ÖZLEM, CORREIA RUI FERNANDO, DINIC ALEKSANDAR, DURAN SOBRINO JESUS, ILIC TOPLICA, KOSTIC ZORAN, MARTINEZ GENOVEVA PILAR, SAADI HAWAR, TARDO AGRIPPINA, TOBISH AHMAD-PARWEZ, TUMMINELLO MISITA SERAFINA. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, RAPPOTRICE)**

Madame Marceline MILLIOUD donne lecture des conclusions de son rapport de synthèse.

Madame la Présidente donne lecture de l'article unique.

**La discussion est ouverte sur cet article unique** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

Les huissières distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de 35 min. pour le dépouillement des bulletins des préavis nos 7 et 8, soit de 20h45 à 21h20).

**Résultats du vote du préavis no 4 :**

<b>Candidat 1 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Inès BARTOLOTTA**, avec **85 OUI** et **0 NON**.

<b>Candidat 2 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Tatiana BARTOLOTTA**, avec **85 OUI** et **0 NON**.

<b>Candidat 3 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Cathy de JESUS**, avec **85 OUI** et **0 NON**.

<b>Candidat 4 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Patrick de JESUS**, avec **85 OUI** et **0 NON**.

<b>Candidat 5 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Dragan ILIC et son épouse, Mme Volica ILIC, ainsi que leur fils, Srbijan ILIC**, avec **70 OUI** et **15 NON**.

<b>Candidat 6:</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Marija RNJAK** avec **73 OUI** et **12 NON**.

<b>Candidat 8 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Ghamar MOTAMEDI**, avec **75 OUI** et **10 NON**.

<b>Candidat 9 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Sanela PETKOVIC-SISMANOVIC et son fils, Stevan PETKOVIC**, avec **73 OUI** et **12 NON**.

<b>Candidat 10:</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Amadio SANTACROCE**, avec **85 OUI** et **0 NON**.

<b>Candidat 11:</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Luca SEVERINO**, avec **85 OUI** et **0 NON**.

<b>Candidat 12 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Vladimir SISMANOVIC et son épouse, Madame Olgica SISMANOVIC**, avec **68 OUI** et **17 NON**.

<b>Candidat 13:</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	1
	Bulletins valables :	84
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Zeljko SISMANOVIC**, avec **62 OUI** et **22 NON**.

<b>Candidat 14:</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	1
	Bulletins valables :	84
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée **Monsieur Jeyakumar SUBRAMANIAM** avec **76 OUI** et **8 NON**.

**Madame la Présidente :**

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article unique :** Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants ainsi qu'aux membres de leur famille inclus dans la demande lorsque le cas y échoit :

1<sup>ère</sup> candidate :

Mademoiselle Inès BARTOLOTTA

2<sup>ème</sup> candidate :

Mademoiselle Tatiana BARTOLOTTA

3<sup>ème</sup> candidate :

Mademoiselle Cathy de JESUS

4<sup>ème</sup> candidat :

Monsieur Patrick de JESUS

5<sup>ème</sup> candidat :

Monsieur Dragan ILIC et son épouse, Madame Volica ILIC, ainsi que leur fils, Srbijan ILIC

6<sup>ème</sup> candidat:

Madame Marija RNJAK

8<sup>ème</sup> candidat :

Mademoiselle Ghamar MOTAMEDI

9<sup>ème</sup> candidat :

Madame Sanela PETKOVIC-SISMANOVIC et son fils, Stevan PETKOVIC

10<sup>ème</sup> candidat :

Monsieur Amadio SANTACROCE

11<sup>ème</sup> candidat :

Monsieur Luca SEVERINO

12<sup>ème</sup> candidat :

Monsieur Vladimir SISMANOVIC et son épouse, Madame Olgica SISMANOVIC

13<sup>ème</sup> candidat :

Monsieur Zeljko SISMANOVIC

14<sup>ème</sup> candidat :

Monsieur Jeyakumar SUBRAMANIAM



**Résultats du vote du préavis no 5 :**

<b>Candidat 1 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	2
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	83
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Velimir TANASIJEVIC, son épouse Dusanka et leurs deux enfants Igor et Emilija TANASIJEVIC**, avec **70 OUI** et **13 NON**.

<b>Candidat 2 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	84
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Milutin VULETIC, son épouse Milka et leurs trois enfants Mirjana, Milena et Nikola VULETIC**, avec **70 OUI** et **14 NON**.

<b>Candidat 3 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Meral ZOR** avec **74 OUI** et **11 NON**.

<b>Candidat 4 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Özlem ZOR**, avec **75 OUI** et **10 NON**.

<b>Candidat 5 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	1
	Bulletins valables :	84
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Rui Fernando CORREIA**, avec **82 OUI** et **2 NON**.

<b>Candidat 6:</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	84
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Aleksandar DINIC** avec **69 OUI** et **15 NON**.

<b>Candidat 7 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Jesus DURAN SOBRINO**, avec **84 OUI** et **1 NON**.

<b>Candidat 8 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Toplica ILIC et son fils Sandro Ilic**, avec **71 OUI** et **14 NON**.

<b>Candidat 9 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Zoran KOSTIC**, avec **69 OUI** et **16 NON**.

<b>Candidat 10 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Genoveva Pilar MARTINEZ**, avec **83 OUI** et **2 NON**.

<b>Candidat 11 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	84
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Hawar SAADI**, avec **74 OUI** et **10 NON**.

<b>Candidat 12 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Agrippina TARDO**, avec **84 OUI** et **1 NON**.

<b>Candidat 13 :</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	85
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Ahmad-Parwez TOBISH**, avec **73 OUI** et **12 NON**.

<b>Candidat 14:</b>	Bulletins délivrés :	85
	Bulletins rentrés :	85
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	84
	Majorité absolue :	43

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Serafina TUMMINELLO MISITA, son époux Michelangelo et leurs deux enfants Lorenzo et Alexandre MISITA**, avec **83 OUI** et **1 NON**.

### Madame la Présidente :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants ainsi qu'aux membres de leur famille inclus dans la demande lorsque le cas y échoit :

### 1<sup>er</sup> candidat :

Monsieur Velimir TANASIJEVIC, son épouse Dusanka et leurs deux enfants Igor et Emilija TANASIJEVIC

### 2<sup>ème</sup> candidat :

Monsieur Milutin VULETIC, son épouse Milka et leurs trois enfants Mirjana, Milena et Nikola VULETIC

### 3<sup>ème</sup> candidat :

Mademoiselle Meral ZOR

4<sup>ème</sup> candidat :  
Mademoiselle Özlem ZOR

5<sup>ème</sup> candidat :  
Monsieur Rui Fernando CORREIA

6<sup>ème</sup> candidat :  
Monsieur Aleksandar DINIC

7<sup>ème</sup> candidat :  
Monsieur Jesus DURAN SOBRINO

8<sup>ème</sup> candidat :  
Monsieur Toplica ILIC et son fils Sandro ILIC

9<sup>ème</sup> candidat :  
Monsieur Zoran KOSTIC

10<sup>ème</sup> candidat :  
Madame Genoveva Pilar MARTINEZ

11<sup>ème</sup> candidat :  
Monsieur Hawar SAADI

12<sup>ème</sup> candidat :  
Madame Agrippina TARDO

13<sup>ème</sup> candidat :  
Monsieur Ahmad-Parwez TOBISH

14<sup>ème</sup> candidat :  
Madame Serafina TUMMINELLO MISITA, son époux Michelangelo et leurs deux enfants Lorenzo et Alexandre MISITA.

**9. PREAVIS NO 6/02 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 5'455'000.- POUR LA REFECTION DES FAÇADES ET DIVERS TRAVAUX AU COLLEGE DE LA PLACE D'ARMES. (MONSIEUR OLIVIER MAIBACH, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH ne donne lecture que de la conclusion dudit rapport.

La Commission était composée de :

Messieurs Olivier MAIBACH, Cédric PILLONEL, Claude JACCARD, Charles KULL, François CHASSOT, Daniel HOFMANN.

Absente : Madame Gabrielle BANNOUX

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1** : la Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection des façades et divers travaux au Collège de la Place d'Armes ;

**Article 2** : un crédit d'investissement de Fr. 5'455'000.- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3** : la dépense sera amortie en 30 ans au plus et imputée dans le compte no 3529 « Collège Place d'Armes, façades et divers – URBAT ».

**10. PETITION DES ENSEIGNANTS YVERDONNOIS « PETITION DE SOUTIEN A L'ENGAGEMENT D'UNE EDUCATRICE DE RUE ». (MONSIEUR DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur le Conseiller Daniel HOFMANN ne donne lecture que de la conclusion dudit rapport.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Nathalie SAUGY, Jean-Daniel CHAPERON, Jean-David CHAPUIS, Vassilis VENIZELOS, Yves VUAGNIAUX et Daniel HOFMANN (remplaçant de Monsieur Patrik DURUZ).

Absent : Monsieur Michel WERKLE

**La discussion est ouverte sur la proposition de la Commission soit de la renvoyer à la Municipalité** : personne ne demande la parole et le renvoi de cette pétition à la Municipalité est accepté à une évidente majorité.

**11. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION**

Il s'agit de remplacer Monsieur Paul BASSIERES. J'attends vos propositions.

**Madame Nathalie SAUGY :**

Le groupe Socialiste vous propose la candidature de Monsieur Jean-Claude RUCHET.

**Madame la Présidente :**

Il n'y a pas d'autres candidatures et je vous propose un vote à main levée.

**Vote à main levée** : Monsieur Jean-Claude RUCHET est élu à une évidente majorité.

**Madame la Présidente :**

Vous venez d'élire Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET comme membre à la Commission de gestion et je l'en félicite.

## 12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

### **Motion de Monsieur Gilles VERDON (Pour des places de jeux et parcs pour enfants de proximité conviviaux et plus sûrs)**

Par cette motion intitulée « pour des places de jeux et parcs pour enfants de proximité conviviaux et plus sûrs », je désire proposer à la Municipalité et à notre Conseil une petite amélioration.

En effet, lors de la dernière séance du Conseil communal, Monsieur le Municipal TREYVAUD soulignait que la Municipalité était soucieuse de proposer des logements abordables. Au delà du prix du logement, je pense que le choix pour une famille de s'installer dans notre commune s'appuie également sur les infrastructures de loisirs pour les enfants et particulièrement les places de jeux pour petits et grands qu'offrent la commune.

Un petit tour de ces infrastructures nous offre un constat en demi-teinte. En effet, celles-ci pourraient largement faire l'objet d'amélioration tant sur le plan de la sécurité, au niveau des revêtements des sols, que sur celui de la propreté en faisant référence aux traces laissées par nos amies les bêtes et cela plus particulièrement au centre ville.

A partir de ce constat et pour que notre Ville soit encore plus attractive et agréable aux yeux de nos actuels et futurs résidants, je demande à la Municipalité d'étudier les possibilités d'améliorations et d'aménagements dans les domaines suivants :

- 1) La propreté et la sécurité des infrastructures existantes.
- 2) La possibilité d'aménager de nouvelles infrastructures pour petits et grands sur le territoire communal.

Au vu de l'ensemble de ce qui précède, je vous prie d'accepter la mise à l'étude de cette motion.

**La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion proposée par Monsieur Gilles VERDON :**

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Bien que cela ne soit pas tout à fait mon dicastère, je peux vous informer que la Municipalité est en train d'étudier une des possibilités d'aménager une place de jeux



supplémentaire, par exemple dans le quartier des Cygnes. Ceci est une piste qui va dans le sens de ce que vous posez comme question. C'est donc un des éléments de réflexion que nous sommes en train d'étudier et je pense que l'ensemble de votre proposition peut très bien être acceptée pour étude et rapport de la part de la Municipalité.

**Monsieur Gilles VERDON :**

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD pour sa réponse et je me réjouis que ce genre de chose soit prise en considération.

**Monsieur André PERRET :**

C'est une motion qui est très généreuse mais je crois que dans le cadre des plans de quartiers, il est prévu que l'on crée des places de jeu dans les différents quartiers. La Ville a également créé un certain nombre de places de jeux, je pense ici en particulier sur la place d'Armes et à d'autres endroits encore.

Je trouve cette motion pour ma part un peu générale. J'entends par-là : on pose des questions qui touchent finalement l'ensemble des places de jeu. Or, les interventions que devrait avoir la Municipalité sont sur un certain nombre de places restreintes. Et je ne suis pas convaincu que ce soit la motion qui soit la meilleure voie parce que la motion implique une réponse écrite sous forme de préavis, avec une Commission, donc la Municipalité pourrait très bien répondre sur la base de généralités aussi et l'on aurait pas avancé d'un pas. Or, j'estime que si l'on veut avancer, on ferait mieux d'intervenir sur un certain nombre de cartes particulières, sous forme à ce moment-là d'interpellations et qui permettraient des mesures immédiates.

Donc, je préférerais, dans le cas précis, avoir une ou plusieurs interpellations qu'une motion aussi vague que ça.

**Madame la Présidente :**

La discussion continue sur cette motion. On peut donc soit l'envoyer directement à la Municipalité pour étude ou soit la renvoyer à une Commission.

**Monsieur André PERRET :**

Le « motionnaire » demande de la renvoyer à la Municipalité et personne n'a fait une autre proposition. Donc aujourd'hui, on doit voter sur le renvoi ou non à la Municipalité.

**Plus personne ne demande la parole et il est procédé au vote de cette motion. Par 38 oui contre 26 non, la décision de renvoyer cette motion à la Municipalité est acceptée.**



**Question de Monsieur Gérard JUNOD (Restauration du pavillon Arkina)**

Voici quelques années, ce Conseil votait un crédit pour la restauration du Pavillon Arkina. Les travaux ont été exécutés à la satisfaction générale, sauf pour la fontaine qui n'a jamais été raccordée, pour des questions d'eau polluée.

Actuellement, ce pavillon fait vraiment peine à voir : rouille sur les barrières, bouteilles cassées, feuilles mortes, peinture écaillée, seuls les « TAGS » résistent sur ces murs! Même les bancs qui entourent ce pavillon sont en très mauvais état.

Dans quelques semaines, les touristes devraient déferler par la nouvelle Avenue des Bains, fraîchement rénovée. Que vont-ils penser de cette verrue ?

Je demande à la Municipalité de prendre rapidement les décisions qui s'imposent, pour soit condamner ce pavillon, soit le cacher à la vue du public pendant la durée de l'Expo.

D'ores et déjà merci de votre réponse.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Il est plus facile de cacher de la poussière sous un tapis que de cacher ce pavillon. Si vous l'entourez de planches, je ne suis pas persuadé que le résultat sera plus joli.

Ce pavillon a été restauré dans les années 90. Le but de la Municipalité à l'époque était de sauvegarder un pavillon qui a un petit aspect romantique et qui fait partie des jolis petits édifices qui n'ont pas une très grande valeur en soi mais qui permettent d'agrémenter le parcours de celui qui veut sillonner les rues de notre Ville à pied.

L'intention de la Municipalité était tout d'abord de lui donner un aspect satisfaisant et ensuite de le raccorder au réseau d'eau. L'utilisation du raccordement de l'eau s'est révélé impossible en raison d'une pollution dont la source n'a jamais été élucidée et dont les analyses faites au cours des années montrent que la situation a plutôt tendance à s'améliorer. Il faut, semble-t-il, d'après le Service des Eaux, faire preuve d'une certaine patience. En revanche, la peinture qui a été mise sur ce petit édifice a elle rapidement été dégradée.

Par la suite, le secteur en cause a fait l'objet d'un plan de quartier - il y a à peu près 6 ou 7 ans que votre commune l'a adopté - qui prévoit la mise en valeur des terrains qui sont situés entre l'Hôtel de la Prairie et le Motel et en avant de l'Hôtel Jules César, dont on a déjà beaucoup parlé. Ce plan de quartier prévoit aussi un accès unique pour l'Hôtel, le Motel et le bâtiment de la Prairie, accès qui se situe entre le bâtiment de l'Hôtel de la Prairie et le bâtiment du Motel. La Municipalité a décidé de

ne plus intervenir sur ce bâtiment, aussi longtemps que ce plan de quartier ne connaissait pas un début de réalisation.

Si aujourd'hui la Municipalité décidait de repeindre ce bâtiment et de lui donner de nouveau une certaine allure, il serait malheureusement à prévoir que ce bâtiment serait de nouveau l'objet de déprédations. Il n'est pas possible d'imaginer un système de surveillance, on ne peut pas non plus demander à la police d'être présente 24h sur 24 autour de ce bâtiment, si bien que la Municipalité déplore l'état de fait actuel, regrette que certains éléments de la population n'aient pas respecté le travail qui avait été réalisé à l'époque. Elle hésite beaucoup à dépenser de nouveau un montant relativement important pour repeindre ce bâtiment alors qu'elle sait que, vraisemblablement, d'autres déprédations interviendront rapidement.

Enfin, la question est posée, elle mérite une étude et la Municipalité examinera ce qu'il peut être entrepris dans le sens que vous paraissez souhaiter.

**Monsieur Pascal BLUM :**

J'aurais une proposition à faire. Elle va dans le sens de ce que l'on a pu voir aussi en préparation sur l'Exposition pour rendre à la fois attractif cet objet et en même temps le cacher puisqu'il n'est pas tellement joli. Il existe un artiste assez célèbre qui emballe les bâtiments. On pourrait imaginer de lui demander d'emballer ce petit pavillon, ce qui le rendrait à la fois attractif et qui le cacherait.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

On pourrait effectivement demander à M. CHRISTO de faire le nécessaire. On pourrait aussi demander aux personnes qui s'occupent de l'arteplage yverdonnois de l'entourer d'un nuage.



**Proposition de Monsieur Cédric PILLONEL (Demande d'abstentions lors des votes)**

Je dois vous avouer que j'ai été quelque peu étonné lors de notre première séance de Conseil communal parce que nous n'avons pas voté les abstentions. Nous continuons dans cette voie de ne pas voter les abstentions et je trouve que cela est dommage. En effet, lorsque nous avons des votations fédérales ou des votations cantonales, l'abstention est comptée dans les bureaux de vote. On l'a vu dernièrement encore.

Je base mon raisonnement sur un problème philosophique ; vous savez donc que DESCARTES, le célèbre philosophe français, base tout son raisonnement sur le doute. Nous doutons, la seule chose dont on ne peut pas douter, c'est que nous doutons. Je pense que si nous suivons l'exemple de ce philosophe qui a marqué notre civilisation, on pourrait au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, prendre en compte les abstentions. Cela ne nous prendrait pas beaucoup plus de temps, ce serait un peu plus démocratique et transparent et je vous propose donc que l'on compte les abstentions.

**Madame la Présidente :**

Je vous répondrai que certains Présidents demandent les abstentions, d'autres ne les demandent pas. En effet, si je l'ai pas fait, c'est que d'un point de vue purement juridique, ce n'est pas nécessaire de les demander. On ne tient pas compte des abstentions pour le calcul de la majorité. Par ailleurs, lorsque l'on demande les abstentions, on constate aussi que tous ceux qui n'ont pas voté ne lèvent pas forcément la main et que cela ne donne pas toujours le compte des abstentions.

D'un point de vue politique, je comprends qu'il puisse être important pour certains Conseillers que leurs électeurs sachent qu'ils se sont abstenus. Ils ont aussi la possibilité de demander une votation à l'appel nominal.

Voilà les raisons pour lesquelles je ne les ai pas demandées jusqu'ici. Mais si vous le souhaitez, je suis tout à fait d'accord de faire voter l'assemblée sur cette question.

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Si vous le permettez, je pense qu'il y a une différence fondamentale entre une abstention et le fait de ne pas voter parce qu'on peut s'abstenir car l'on doute de la question, par contre on peut aussi ne pas voter parce que l'on est pas d'accord avec le vote et c'est à mon avis fort différent.

**Madame la Présidente :**

On peut voter ou voter blanc.

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Ne pas participer au vote ou participer.

**Madame la Présidente :**

Participer et voter blanc.

**Monsieur Gérard JUNOD :**

Evidemment que c'est intéressant de savoir qui s'est abstenu. Mais on ne peut pas obliger quelqu'un qui s'est abstenu à lever la main. Il y aurait les abstentions des abstentions, de toute façon.

Ce n'est pas comme un vote électronique au Grand Conseil où automatiquement cela est signalé. Chez nous si quelqu'un ne veut pas lever la main et qu'il s'abstient, il s'abstiendra de toute façon, vous ne le saurez quand même pas.

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Je ne sais pas si vous m'avez bien compris Monsieur JUNOD. On s'abstient lorsque l'on se déplace aux urnes pour aller voter blanc. On s'abstient parce que l'on doute de la question. Par contre si l'on ne va pas voter, on ne participe au vote; cela est également possible de le faire ici.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je soutiendrai la proposition de Monsieur PILLONEL car je pense que cela donne une indication sur la perception des objets par les Conseillers.

**Madame la Présidente :**

La discussion est close. Le vote montre que la proposition de Monsieur PILLONEL est acceptée par 38 oui, 18 non et 19 abstentions ! Vous demandez donc systématiquement les abstentions lors des votes, ce que je ferai bien entendu Monsieur le Conseiller PILLONEL .

**Motion de Monsieur Cédric PILLONEL (Giratoire Verdun et chemin cyclistes-piétons)**

Suite aux remarques de M. Christian PAULI concernant le préavis 32, je me permets de revenir avec une proposition concrète propre à sécuriser les cheminements piétonniers et cyclistes. Nous avons vu les dangers que représentent pour les cyclistes le futur giratoire deux pistes. Le danger est particulièrement vif pour les deux-roues venant de Verdun et se dirigeant vers Chamard. Pour éviter un détour long et dangereux, les piétons et les cyclistes utilisent actuellement, par temps sec, un petit chemin en terre partant du coude de la Rue Edouard Verdun, coude également surnommé le saut par les automobilistes se rendant à la rue de Montagny. Ce chemin coupe les champs et aboutit sur le petit parking derrière le restaurant Mc Donald. Un pont permet de rejoindre aisément le complexe commercial de Chamard.

Malgré son apparence sauvage, ce chemin est mentionné par ailleurs sur le plan de ville fourni par l'Office du tourisme. Ce cheminement, populaire vu les circonstances de la circulation, possède cependant plusieurs défauts. Le premier est son caractère terreux voire boueux s'il a plu, ce qui n'est malheureusement pas rare. Le deuxième problème réside dans la dénivellation due au talus de la route. Ainsi s'il est possible de faire Verdun-Chamard, il est particulièrement sportif de faire le trajet inverse.

Vu les dangers du futur giratoire, il me paraît important de remédier aux problèmes du cheminement que je viens de vous décrire. Rendu carrossable par tous les temps et pour toutes les formes physiques, ce chemin permettrait aux piétons et cyclistes se rendant en Chamard depuis Verdun de se déplacer en toute sécurité et également en sens inverse. Cette mesure compenserait alors l'accroissement de danger du futur giratoire.

Je vous propose donc, par voie de motion, de remédier aux problèmes susmentionnés en demandant à la Municipalité de prévoir un aménagement en dur du chemin piétonnier et cycliste entre Verdun et Chamard dans les plus brefs délais.

Après avoir voté un crédit de près de 1,5 millions de Fr. pour un giratoire, je pense que le Conseil peut s'engager sereinement dans la voie d'une motion en faveur d'un aménagement beaucoup plus modeste et dont l'efficacité est quasi assurée.

Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :**

Je tiens à féliciter Monsieur PILLONEL pour sa proposition. Pratiquant moi-même le VTT, j'apprécie de passer par-là et je trouve que ce serait une très bonne chose que tout le monde puisse en profiter et éviter ainsi ces différents giratoires qui sont nécessaires pour les automobilistes mais très gênants pour les cyclistes.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je pense effectivement qu'un tel trajet peut nous permettre de gagner en sécurité. Néanmoins, il y a un point qu'il faut vérifier, à savoir si ce trajet emprunte le territoire de notre Ville seulement ou s'il se développe sur le territoire de deux communes voisines auquel cas le deuxième tronçon incomberait à celles-ci. C'est donc un point à vérifier et pour le surplus, la question de sécurité est un élément très important à laquelle la Municipalité est sensible. Si tel est le désir de ce Conseil, la Municipalité examinera cette motion avec toute l'attention voulue.

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

**La discussion n'est plus demandée et cette motion est renvoyée à la Municipalité à une évidente majorité.**



**Interpellation de Madame Heidi BOTTERON (Aménagements sécuritaires du chemin de Floreyres)**

Un courrier du mois de juin 2000, accompagné d'une liste de cosignataires a été adressé au service de l'urbanisme ; celui-ci a été sensibilisé par l'objet en question et a organisé une rencontre qui a eu lieu le 22 novembre 2000. Nous avons pu faire part de nos propositions et suggestions d'améliorations.

A l'issue de ladite séance, promesse nous a été faite que la sécurité sera étudiée et des améliorations apportées avant la mise en chantier de l'Avenue des Bains.

Hélas, force nous est de constater qu'à ce jour, non seulement le chantier de l'Avenue des Bains n'est toujours pas terminé mais qu'en plus, les promesses d'étude pour l'amélioration de la sécurité stagnent à l'état de promesses non tenues.

Vu la forte augmentation du trafic routier du ch. de Floreyres et l'irrespect quasi perpétuel du 50 Km/h., nous constatons qu'un minimum de sécurité est inexistant, ceci d'autant plus l'absence de trottoirs à certains endroits. Cette situation menace chaque jour la vie de nos enfants scolarisés, ainsi évidemment que celles de tous les usagers piétons et cyclistes de ce chemin.

Par ailleurs, l'acuité sonore due à la vitesse inadaptée de conducteurs irresponsables ne met pas seulement les vies en danger, mais provoque une nuisance due aux bruits devenant peu à peu insupportables (en face se trouve l'EMS de Mont-Riant).

Aussi, avant qu'un événement douloureux ne survienne, nous vous prions de rechercher et de trouver rapidement une solution à la mesure des risques encourus par tous.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est très volontiers que je vais rechercher l'objet de la question, pour savoir où il est resté en suspens. Exposé comme vous venez de le faire, je pense qu'effectivement, cela mérite que l'on se penche très sérieusement et rapidement sur la question et de revenir devant le Conseil avec une proposition qui permettra d'améliorer la sécurité dans ce secteur.

**Madame Heidi BOTTERON :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour cette réponse.

**Question de Monsieur Serge LOVEY (Achat balayeuse)**

C'est une question que j'adresse ce soir à la Municipalité, je n'attends pas de réponse ce soir car j'imagine qu'en fin de compte le sujet que j'amène, c'est un peu du bouche à oreille... c'est l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'homme qui.... a la machine à nettoyer les trottoirs. J'ai entendu dire que la Municipalité ou la Commune avait l'intention, pendant l'Expo, de louer une machine pour nettoyer les surfaces en ville puisque la machine actuelle est en panne ou en fin de vie. J'aimerais savoir d'une part quel est le montant d'une telle location et aussi dans un deuxième temps de savoir s'il n'y a pas possibilité d'envisager un autre genre de financement que celui d'une location qui pour ma part semble assez onéreux puisque j'ai fait un calcul assez rapide et que j'arrive à quelque chose comme Fr. 20'000.- pour env. 5 mois d'utilisation.

**Monsieur Marc-André BURKHARD :**

J'ai été mis au courant de votre question et je vous en remercie. Je vais vous faire une petite explication :

En 1995, nous avons acheté une balayeuse aspiratrice mono-axe pour améliorer le balayage manuel des trottoirs et autres coins inaccessibles aux grosses balayuses. L'engin a parfaitement répondu à notre attente mais comme dans tous les services de voirie qui l'avaient acquis, le problème du servant est peu à peu apparu. Comment exiger d'un employé qu'il trotte 8 heures par jour derrière son engin en restant en permanence performant ?

Après plus de 6 ans de loyaux services, cette balayeuse montre des signes d'épuisement qui ont amené le service des travaux à rechercher un moyen de la remplacer. Ceci d'autant que la perspective d'Expo.02 justifie un effort des nettoyages particulier. Le service des travaux a trouvé la nouveauté en la machine Hako Citymaster 300 Classic, le petit véhicule que nous attendions et l'avons proposé au budget 2002 pour une valeur de Fr. 65'000.-.

Dans un premier temps, la Municipalité avait chargé le service des travaux d'examiner la possibilité de le louer durant l'Expo. Nous lui avons fourni les variantes suivantes, datant du 13 septembre 2001.



1. Achat net, TTC, pour la somme de Fr. 64'715.-.
2. Location 7 mois, soit d'avril à octobre : Fr. 29'100.-, sur la base de 1300 heures de fonctionnement.
3. Possibilité d'achat après location. Selon l'offre, on perdrait env. Fr. 7'000.- par rapport à l'achat direct, et encore il y aura matière à discussion.

La Municipalité, dans sa séance du 17 janvier 2002, décidait la variante 2, soit la location 7 mois d'avril à octobre pour Fr. 29'100.-, sur la base de 1300 heures. A noter que cela était la seule possibilité à notre disposition, l'achat d'une balayeuse de prix 65'000.- devait passer par un préavis devant ce Conseil. La compétence municipale étant fixée à Fr. 50'000.-, le temps nécessaire à disposition était trop court. La mise à disposition de la balayeuse devant impérativement être fixée en avril 2002. J'espère avoir répondu directement à votre question.

**Monsieur Serge LOVEY :**

Je vous remercie pour votre réponse.



**Question de Madame Gloria CAPT (Ville propre)**

C'est encore une question à Monsieur le Municipal des travaux, je reste dans le sujet propreté.

De nombreuses personnes se plaignent depuis quelques années et de plus en plus fréquemment que notre Ville n'est plus aussi propre qu'elle l'a eu été. Ne serait-il pas possible de remédier à cette situation au moins en vue d'Expo.02 sur laquelle les projecteurs de l'actualité seront braqués. Rien n'empêche que la discipline retrouvée à l'occasion de cette manifestation perdure du reste une fois l'Expo démontée.

**Monsieur Marc-André BURKHARD :**

Excellente question à laquelle je vais répondre de suite.

**Propreté en ville ... réponse en 4 points:**Premièrement le constat :

Le service des travaux et de l'environnement est préoccupé depuis plusieurs années de la détérioration de l'état de la propreté en ville, ainsi qu'en témoigne un rapport exhaustif sur le sujet soumis à la Municipalité en 1998 déjà. Si notre Ville reste propre du point de vue hygiénique grâce au passage régulier de nos balayeuses mécaniques, elle représente à certains moments et à certains endroits un aspect visuel critiquable. Simplement le fait que quelques papiers ou autres déchets délaissés dans un endroit suffise à donner une impression négative.

Deuxièmement les causes :

Le conditionnement des produits a changé. On utilise de plus en plus de matières hygiéniques, pratiques et jetables. La façon de se sustenter a évolué. On achète, on emmène, on boit, on mange en se déplaçant, puis on jette les contenants. La notion de respect du patrimoine collectif s'oublie. On se sent de moins en moins concerné par la carte de visite que l'on laisse à l'endroit que l'on quitte.

Troisièmement la critique :

Les déchets abandonnés n'importe où ont longtemps été considérés comme le fait de gens négligents sans égard pour les autres. Puis le virus de la critique agissant, on s'en est pris au corps enseignant ou aux parents n'éduquant pas bien leurs jeunes, à une police manquant de sévérité et évidemment aux pouvoirs publics incapables de disposer de poubelles là où il les faut. Plusieurs centaines de poubelles à vider par jour avec les abords des containers à verre à nettoyer, c'est un employé à plein temps. Enfin, au stade actuel, on considère tout simplement que la ville est sale, c'est que la voirie ne fait pas bien son travail.

Quatrièmement les moyens :

Ne tournons pas autour du pot. Le temps où les propriétaires étaient responsables de la propreté de leur front de rue est révolu. Les demandeurs d'emploi ne conviennent pas à ce genre d'activité. Les bénévoles se font de plus en plus rares. Un test a été réalisé en 2001 dans le périmètre de la Place d'Armes, grâce à l'octroi d'un poste qui a été très positif. Il nous a valu certaines félicitations. Il faudrait pouvoir l'étendre. Avons-nous la volonté politique ? Pour cela, il faudrait nous en donner les moyens.

**Madame Gloria CAPT :**

Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse.



**Question de Monsieur Yves RICHARD (Expo et parking)**

La Fête approche à grand pas et chacun s'accorde à dire que la ville sera paralysée par les voitures et les différentes solutions qui sont mises en place pour moins de 159 jours.

Pour ma part, je suis très inquiet concernant les parkings. Plus de 10'000 personnes par jour dans notre ville, cela fait beaucoup. Tous les visiteurs ne viendront pas à l'Expo avec les transports publics ; nous en sommes conscients.

Mon inquiétude est donc la suivante : d'après certains échos, il semble bien que les terrains jouxtant Y-Parc ne seront pas aménagés pour recevoir le flot de véhicules attendus.

Ne serait-il donc pas judicieux de prendre toutes dispositions utiles dès maintenant avec les responsables de l'Expo.02.

Pourquoi attendre les premiers jours de l'Expo pour mettre en place tout le dispositif prévu et bloqué pour des raisons financières semble-t-il ? Il serait vraiment regrettable que de grands panneaux indiquent « Parkings complets aux différentes sorties d'autoroutes » et que finalement celles et ceux qui avaient prévu de venir à Yverdon-les-Bains s'en aillent ailleurs. Si la pluie vient tomber sur un terrain mal préparé, celui-ci serait inutilisable, alors usons de tout notre pouvoir pour inciter les responsables à faire le travail avant les bouchons. Il vaut mieux prévenir que d'être surpris par les caprices de la météo.

La Municipalité est donc invitée à demander à l'Expo.02 de tout mettre en œuvre pour la réalisation de ces emplacements près d'Y-Parc et aux frais bien entendu de l'Expo.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je suis aussi inquiet que vous pour la problématique du parking dans la ville d'Yverdon-les-Bains et principalement en cette période d'Expo.02.

On a discuté dans le cadre du CRAY l'autre jour de ce sujet, de savoir si les terrains d'Y-Parc pourraient être mis à disposition et utilisés comme parking pendant la période d'Expo. Je crois que je vais vous donner des explications sur la séance que l'on a eue dans le cadre du CRAY.

Le parking qui est actuellement prévu pour la période Expo, organisé par Expo est donc en Chamard.

A cette occasion, ils ont donc mis en place des claies en bois pour protéger les terrains et éviter que l'on puisse s'embourber dans ce parking. Quand on a posé la question au responsable de l'Expo l'autre jour au CRAY, de savoir si on pouvait appliquer la même procédure pour les terrains d'Y-Parc, sous réserve évidemment d'avoir l'autorisation de la part des responsables d'Y-Parc de pouvoir utiliser ces terrains. Il nous a été dit qu'il n'était pas prévu de mettre ces protections au sol, ces claies en bois pour l'utilisation des terrains d'Y-Parc, mais qu'il y en avait en réserve.

Partant du principe qu'il y en avait en réserve, nous avons pensé qu'il serait judicieux de les mettre de suite. Mais s'il y a effectivement des éléments de protection en réserve, il sont prévus uniquement pour un endroit pour les 4 arteplages. C'est-à-dire qu'il n'y en a pas suffisamment en réserve pour les 4 arteplages mais pour un arteplage. En gros, cela veut dire que l'on va se retrouver dans la situation où le premier endroit critique ou la première ville où le parage va rencontrer un problème, où la problématique « va serrer », si je puis m'exprimer ainsi, eh bien ce sera la première ville qui va obtenir ces claies de protection à mettre en place sur les terrains.

Vis-à-vis de cette réponse, les responsables de la délégation municipale présente n'ont pas pu accepter celle-ci de la part d'Expo puisqu'en fait le but, si l'on met sur pied une manifestation, c'est d'avoir en fait tous les paramètres qui permettent d'accueillir la manifestation. Cela ne sert à rien de faire une magnifique manifestation si les gens n'ont pas la possibilité de venir parquer, voire de dormir. Je ne vais pas m'étendre sur la problématique de l'hébergement mais on ne partage pas l'avis de l'Expo actuellement. Il nous a été rétorqué qu'il n'était pas possible de prévoir ces grilles de protection pour les 4 arteplages pour des raisons financières.

Encore une fois, c'est une réponse que l'on ne peut pas admettre. On ne peut pas admettre de ne pas pouvoir accueillir les participants, on ne peut pas admettre que sur l'autoroute, il soit marqué « Parkings complets » alors que la première grande entrée d'Yverdon a une surface magnifique qui pourrait permettre de fonctionner comme parking.

Je propose d'aller dans le sens de votre question et que la Municipalité ou que sa délégation par le biais de la Task Force qui a été mise en place retape sur la table et insiste à nouveau auprès de l'Expo pour qu'ils assurent l'entier de la manifestation, que ce soit en l'occurrence pour le parking, accessoirement l'hébergement, mais pour ce dossier, on pourra peut-être le voir dans un autre débat.

### **Monsieur Yves RICHARD :**

Je remercie Monsieur de le Municipal de sa réponse et l'invite à insister car c'est vraiment une grosse erreur pour la Ville de ne pas avoir de parking à l'entrée de celle-ci.



### **Proposition de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Hébergement privé pendant l'Expo)**

Notre Ville s'apprête à accueillir honorablement les visiteurs d'Expo.02, puisque cette fois, c'est sûr, il paraît qu'elle aura lieu !

Les hôtels, les « Bed and Breakfast » et les différentes structures d'accueil mises en place seront probablement insuffisants, notamment lors des grosses affluences.

L'accueil par l'habitant sera le bienvenu. Une personne ayant une chambre avec douche à louer durant la période susmentionnée s'est adressée à l'Office du Tourisme pensant pouvoir s'inscrire sur une liste proposant des hébergements chez l'habitant. Liste qui serait remise aux futurs visiteurs, voire qui paraîtrait sur le site Internet d'Expo.02 sous la rubrique « Gates to Expo ».

Mais les choses ne sont pas si simples. Sur Internet sont actuellement accessibles les adresses des hôtels de notre Ville et celles de l'association « Bed and Breakfast ». Une brochure vient d'être éditée, la Presse NV de ce jour nous en a parlé, offrant une liste régionale des appartements de vacances, chambre d'hôtes, etc.

Pour la ville d'Yverdon-les-Bains, j'ai recensé 3 adresses y compris le Gîte du Passant sous tire de « chambres d'hôtes ».

Cette brochure ne peut être consultée sur Internet. Elle sera peut-être accessible pour l'ouverture de l'Expo, selon les dires de l'Office du Tourisme.

Les hôtes figurant sur cette brochure ont payé une cotisation annuelle.

Pour les personnes intéressées à accueillir de manière plus individuelle des visiteurs durant l'Expo, l'Office du Tourisme organisera probablement un système de fiches qui seront à disposition du public sur le panneau d'affichage au dit Office à Yverdon.

Aucune liste des hôtes qui s'annoncent pour cette période ne devrait être faite ni diffusée, même sur demande. Ceci afin de ne pas prêter les hôtes cotisants de la brochure dont je vous ai parlé tout à l'heure. Ceci me laisse perplexe.

Ne serait-il pas possible de demander une contribution d'inscription « spécial hôte Expo » afin de pouvoir diffuser les adresses et les envoyer aux éventuels visiteurs qui ne s'aventureront pas forcément sur notre artepilage sans garantie de logement, notamment pour les jours de grande affluence ?

Ne devons-nous pas, non seulement encourager les bonnes volontés, mais organiser un accueil digne de ce nom ?

Je demande à la Municipalité d'intervenir dans ce sens auprès de l'Office du Tourisme.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Comme vous le savez certainement, la ville d'Yverdon est le principal sponsor de l'Office du Tourisme et du Thermalisme d'Yverdon, l'OTTY et je pense à ce titre que nous pourrions nous approcher de son Directeur et discuter avec lui de la mise en œuvre d'un dispositif permettant aux hôtes aussi bien qu'aux propriétaires de chambres ou de logis de trouver un terrain d'entente et de faciliter ainsi l'accès à ces moyens hébergements.

La Municipalité s'y emploiera rapidement.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse et me réjouis d'en voir les effets.

**Monsieur Pierre-André MICHOUUD :**

Je trouve la réflexion de Madame GIORGIATTI tout à fait excellente. La seule chose que j'aimerais dire est que cette liste des appartements dits de vacances ou de logements chez l'habitant existe depuis env. 10 ans à Yverdon-les-Bains à l'Office du Tourisme.

On parle de l'Expo depuis 1995. On a eu le « Family Home », logement chez l'habitant qui s'est développé. Personne ou presque à Yverdon, propriétaire d'une maison ou d'un appartement avec une disposition d'une chambre ou de deux chambres, n'a réagi. Je trouve dommage que l'on soit obligé de venir dire aux gens de faire quelque chose.

Cela fait 6 ans que l'on parle de l'Exposition nationale et cela fait 6 ans que l'on dit : il n'y aura de toute façon pas assez de moyens de loger les gens. Je trouve dommage que ce soit maintenant l'Office du Tourisme qui se presse et qui soit obligé d'aller chez les gens pour demander s'ils ont des chambres à disposition. Les moyens existent depuis des années et personne à Yverdon n'a réagi. Les logements de vacances et « Bed and Breakfast » existent dans les villes. Cette liste existe et est imprimée chaque année. L'Office du Tourisme demande une participation financière minimale pour imprimer cette brochure; on a beaucoup de demandes de l'extérieur pour le logement chez l'habitant mais l'Yverdonnois ne réagit pas.

Je suis tout à fait d'accord d'intervenir auprès de l'Office du Tourisme, étant donné que je fais partie du bureau, mais il faut que les Yverdonnois qui nous écoutent ce soir réagissent et qu'ils disent s'ils ont des chambres à mettre à disposition. Il faut aussi se rendre compte que de mettre une chambre à disposition demande toute une organisation.

**Monsieur Bart WIND :**

Je souhaite répondre à Monsieur MICHOUUD sur sa réflexion. Je ne suis personnellement pas du tout d'accord avec lui lorsqu'il dit que c'est normal le fait de devoir payer pour pouvoir mettre à disposition une chambre. L'Expo a besoin de chambres à Yverdon. Les propriétaires de chambres ne doivent pas payer pour mettre à disposition ces chambres ; c'est à l'Expo de venir demander. Je trouve cela logique ; c'est l'offre et la demande.

**Monsieur Pierre-André MICHOUUD :**

Je me suis mal fait comprendre. Les propriétaires de chambres ne doivent pas payer. Ils doivent participer. On leur demande une participation financière pour l'impression d'une brochure, comme il est fait pour l'impression de n'importe quelle brochure.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

L'objet de mon intervention n'était pas nécessairement sur le coût ou le non coût pour la participation à une liste. J'ai bien entendu Monsieur MICHOUUD le fait que vous disiez : « On a prospecté depuis longtemps et les gens n'ont pas réagi ». Or, l'Expo est maintenant à la porte de notre ville et les gens réagissent. Tant mieux, mais on leur répond que c'est un peu tard et qu'on mettra un petit fichet sur un tableau d'affichage. J'aimerais simplement qu'on ne fasse pas cela. Et si l'on a réagit tardivement, le but est de trouver une solution, quitte à ce qu'elle soit partie payante mais que l'on puisse accueillir les gens et mettre à disposition tout ce que l'on peut sur le territoire communal.



**Question de Madame Valérie JAGGI (Eclairage des rues)**

Nous avons tous appris par la presse que l'éclairage des rues, en collaboration avec la SIC et les commerçants de la ville, s'était éteint.

La somme à atteindre n'a pas pu être réunie. C'est bien dommage pour les touristes et l'ensemble de la population.

Noël est vite là et ma question est donc la suivante :

La Municipalité a-t-elle en projet une autre solution pour garnir de guirlandes lumineuses notre belle cité ? L'éclairage pour la fin de l'année est-il assuré ? Nous savons tous que le matériel existant est usé et presque inutilisable.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Ce sont en principe les associations de commerçants qui gèrent leurs installations lumineuses, à leurs frais et le renouvellement est à la charge des commerçants. La commune participe de son côté aux frais de montage et démontage, à hauteur de Fr. 20'000.- par an. Elle fournit également gratuitement l'énergie électrique.

Un préavis avait été préparé pour votre Conseil, permettant à l'association des commerçants de financer de nouvelles installations et la presse s'en est faite l'écho.

La Municipalité avait demandé aux commerçants de faire en sorte que les frais financiers en rapport avec le crédit qui s'élevaient à env. Fr. 100'000.- par année soient assurés et les associations de commerçants devaient interpellier leurs membres pour obtenir des garanties de paiements de ce montant-là et à cette condition le crédit pouvait être garanti par la commune à la condition bien sûr que votre Conseil en donne l'autorisation.

Malheureusement, l'association des commerçants n'a pas pu réunir les montants nécessaires si bien que l'éclairage s'est éteint ou que le projet est parti à l'eau ; je ne sais pas très bien quelle est l'expression qui convient le mieux.

Dans tous les cas, la Municipalité ne voit pas d'un bon œil que la ville soit sans éclairage festif lors des prochaines années et elle a pris la décision de renouer le dialogue avec les commerçants et d'essayer de trouver de nouvelles solutions pour l'on puisse avoir de nouveau dans nos rues un bel éclairage en fin d'année et peut-être même à d'autres occasions.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité rencontrera prochainement les commerçants pour essayer de trouver une solution.

**Madame Valérie JAGGI :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et me réjouis des futures discussions.





### **Question de Monsieur Roger RANDIN (Cure d'Air)**

Depuis que la Presse Nord Vaudois m'a attribué l'intervention de notre collègue Jean-Claude TETAZ concernant la location de la Cure d'Air, j'ai été interpellé par plusieurs personnes à ce sujet.

Le printemps et l'été approchent, les Yverdonnois attendent de la Municipalité qu'elle réponde aux 2 questions suivantes :

- 1) Pourront-ils louer cet été la Cure d'Air pour des fêtes de famille ?
- 2) La Municipalité va-t-elle honorer les contrats déjà signés avec l'ASPMAD ?

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Vous me permettrez de faire un brin d'histoire concernant la Cure d'Air.

Pour ceux qui ne le sauraient pas et c'était mon cas, la Cure d'Air a été construite vers 1915 dans le but d'en faire un centre aéré pour les enfants yverdonnois durant les vacances d'été. L'ancien bâtiment en bois, dont certains se souviennent, avait été érigé sur territoire communal par la Ligue contre la tuberculose.

En 1983, ce bâtiment a été repris par les Ligues de la Santé en maintenant son but initial, à savoir d'en faire un centre aéré.

Après les regroupements des Ligues de la Santé et de l'ASPMAD, soit l'Association pour le maintien à domicile, cette dernière Association a repris le bâtiment et vu son état de vétusté et d'inconfort, a décidé de le rénover.

Parallèlement, en 1995, la commune a accordé à l'ASPMAD un droit distinct et permanent de superficie, en clair elle lui a accordé de disposer des terrains, sur lequel ce bâtiment rénové campe.

Malgré une rénovation de fort bonne tenue, force est de constater à la Commission de gestion de L'ASPMAD, que le bouclage des comptes annuels n'est pas possible, cette Cure d'Air est dans les chiffres rouges. Cette Commission de gestion a chargé son comité en novembre dernier, de chercher une solution d'assainissement.

Afin effectivement de répondre aux vœux de la Commission de gestion de l'ASPMAD, le comité s'est approché du Club Service KIWANIS à Yverdon afin d'examiner la possibilité de louer ce local et d'obtenir, de la part de ce Club Service, un équilibre des finances annuels d'exploitation.

Je préciserai encore une chose importante, c'est que le droit distinct et permanent de superficie qui a été constitué en 1995 précise un point, je me permets de vous le lire : « *Pendant toute la durée du droit de superficie, le superficiaire, donc celui qui occupe et est propriétaire du bâtiment, s'engage à ne pas changer l'affectation de la construction et notamment ne pas modifier le genre d'activité exercée par elle dans la construction sans l'autorisation du propriétaire* ».

Actuellement, cette activité consiste en l'exploitation d'un centre aéré, activité qui perdure et à l'accueil de groupes ou de sociétés à but non lucratif.

J'ai eu l'occasion de rencontrer très récemment les représentants de l'ASPMAD, de la Direction plus exactement, ainsi que du Club Service KIWANIS, et ces 2 associations m'ont informé qu'elles étaient en train de passer actuellement une convention dans le but de régulariser cette future location. Ce qu'il faut préciser là également, c'est que cette convention sera soumise à la commune propriétaire mais elle sera soumise à bien plaisir car nous devons constater que la commune n'octroie à la Cure d'Air qu'une indemnité de Fr. 4000.- par année pour l'exploitation du centre aéré, pour son organisation et pour le bon déroulement de celui-ci. Par contre la commune ne participe ni à l'amortissement du bâtiment ni à ses frais d'exploitation.

Je crois que c'est un élément important et si l'on veut effectivement voir perdurer ce bâtiment mis à disposition pour les buts qui sont garantis par le droit distinct et permanent de superficie. On peut saluer cette initiative privée qui consiste à chercher une solution pour équilibrer les comptes de cette institution et lui permettre de poursuivre ses buts.

Je crois que j'ai répondu par là également aux deux questions posées par Monsieur Jean-Claude TETAZ lors du dernier Conseil.

**Monsieur Roger RANDIN :**

Merci Monsieur le Syndic ; malheureusement vous n'avez pas répondu à la première question, à savoir :

- Les Yverdonnois pourront-ils louer la Cure d'Air pour des fêtes de famille ? Si j'ai bien compris votre exposé, ce doit être « non ».

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je ne suis effectivement pas en mesure ce soir de vous répondre. Je crois qu'il est important maintenant d'attendre que cette convention soit signée entre ces deux associations et d'en prendre connaissance. Une fois celle-ci connue, nous pourrions préciser notre position.

**Monsieur Roger RANDIN :**

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

J'espère pour ma part qu'un Club Service ne va pas s'arroger le droit de disposer de ce magnifique endroit. C'est un endroit qui est particulièrement bien placé et je souhaite que la Cure d'Air puisse continuer à effectuer ses camps d'été. J'espère que ce Club Service n'oubliera pas la population et permettra une certaine location, soit pour des associations de handicapés puisque la Cure d'Air est tout à fait bien aménagée pour cela, soit pour des familles yverdonnoises qui voudraient éventuellement en disposer.

**Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE (Expo.02 et construction)**

La commission financière du Conseil des Etats a décidé l'autre jour de soutenir des crédits nouveaux pour Expo.02. Ce qui est plus intéressant dans ce dossier, c'est une prise de position de cette commission parlementaire fédérale assez réaliste soit de demander à l'Expo.02 d'envisager de laisser sur place plusieurs objets ou constructions. D'accord, les plans d'aménagement, d'affectation etc, exigent certaines contraintes. Mais ne serait-il pas possible de conserver quelques éléments tout en sachant que le démontage de l'ensemble représente, selon certaines sources, un montant de 500 millions que l'Expo n'a ou n'aura peut-être pas ou plus.

Je demande donc à la Municipalité d'entreprendre toutes démarches utiles allant dans ce sens et de rapporter lors d'une prochaine séance.

Au lieu de participer au démontage avec nos finances, conserver des éléments serait peut-être moins onéreux pour les contribuables yverdonnois.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Nous avons bien entendu la question de Monsieur le Conseiller SCHÜLE. Je rappelle néanmoins que toutes les constructions qui ont été érigées sur les arteplices, notamment sur l'arteplice yverdonnois puisque c'est celui qui nous intéresse ici, sont des constructions réalisées de façon éphémère, preuve en est l'absence totale de fondations durables et je dirai d'étanchéité ou de mesures qui permettraient à ces bâtiments de perdurer dans le temps. Ceci est un premier point.

Il est donc très important pour la Municipalité d'examiner finalement si le fait par exemple de reprendre tel ou tel bâtiment ne deviendrait pas par la suite un cadeau empoisonné. Je crois qu'une approche comme celle-ci doit être conduite par l'Autorité communale mais avec toute l'attention et la prudence nécessaires.

**Monsieur Jean-Hughes SCHÜLE :**

Merci Monsieur le Syndic de votre réponse et de prêter attention à ce dossier.

**Question de Monsieur Pascal Blum (Zone située en bordure de l'Ancien Stand)**

Ma question s'adresse à la Municipalité car elle pourrait concerner plusieurs dicastères. Il s'agit de la zone située en bordure de la rue de l'Ancien Stand sur laquelle se trouvait précédemment le bâtiment des SI et qui a, sauf erreur de ma part, été mise à disposition de l'Expo.

La Municipalité peut-elle nous indiquer si l'Expo prévoit toujours d'utiliser cette zone durant la période de l'Exposition ?

**Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL :**

Ces terrains sont effectivement à la disposition de l'Expo et font partie du plan d'affectation cantonal qui date d'un certain nombre d'années maintenant. Pour différentes raisons, l'Exposition nationale a décidé de renoncer à occuper cette parcelle notamment avec sa logistique.

D'autres utilisations avaient été envisagées notamment par la Télévision suisse romande et par les CFF, projets qui ont aussi été abandonnés et donc ces terrains ont été « rendus » à la commune ; pas tout à fait puisqu'ils font partie de la zone d'approche de l'Expo et que l'on est pas entièrement maître de la situation.

Par contre, nous avons eu l'opportunité de rendre cette surface libre de toute construction et de la transformer le temps de l'Expo en parking. Celui-ci est loué à la Poste pour ses autocars puisqu'il y a une série de lignes ou de fréquences supplémentaires mises en place pendant la période de l'Expo, des besoins supplémentaires ayant été identifiés. Il sera également utilisé par les employés de la poste qui vont venir travailler sur ce site.

Une zone de stationnement est également louée à l'Expo pour ses propres besoins dans l'exploitation. Voilà quelle sera l'occupation de ce secteur pendant la période de l'Expo.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je remercie Monsieur von SIEBENTHAL pour sa réponse. Je m'étais demandé s'il était possible d'utiliser ce parking pour les pendulaires, de manière à avoir une solution plus proche de la gare que celle qui est proposée actuellement avec le parking de la plage.

**Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL :**

Cette solution n'a pas été envisagée pour différentes raisons notamment en raison de la surface à disposition, de sa localisation en plein centre ville, sur le Corso ; donc il n'était pas envisageable de permettre à des pendulaires de venir à cet endroit-là.

Il faut aussi savoir que les besoins en terme de places pour pendulaires sont extrêmement importants et que la décision a été de les concentrer au parking de la plage, de manière à rendre possible la création d'une liaison par bus et pour la rendre rentable, puisque les pendulaires doivent payer Fr. 40.- par mois pour le stationnement à cet endroit. Ces Fr. 40.- vont permettre notamment de financer le bus navette qui sera organisé. Cela n'aurait pas été possible si nous avions éclaté les parkings pour ces pendulaires. Voilà la raison pour laquelle nous n'avons pas imaginé cette solution-là.

**Monsieur Daniel BURRI :**

Est-ce que l'on peut savoir, dans ces conditions, par où on accédera à ce fameux parking. Je commence à avoir un certain nombre d'inquiétudes. J'avais toujours cru comprendre que le pont du stade serait fermé, que le Corso n'était pas praticable et je me demande par où les gens qui, même si c'est des gens de l'Expo, ou les bus, accèderont. Si c'est sur la rue des Pêcheurs, sur la rive droite du canal, cela commence à poser de sérieux problèmes en relation avec tous les parkings de la zone du Centre St.-Roch.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Une route provisoire sera faite entre le bâtiment des travaux et le nouveau bâtiment des SI qui donnera sur le parking des abattoirs. Ce chemin devrait être mis en travail ces toutes prochaines semaines. C'est un travail provisoire qui va être fait pour éviter justement de venir sur la rue de l'Ancien Stand.



**Question de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Places de parc près du Château)**

J'ai encore une question pour la Municipalité. Elle concerne les places de parc au centre d'Yverdon-les-Bains.

En me baladant à pied autour du château, j'ai remarqué qu'une dizaine de places de parc ont été supprimées au sud du château et remplacées par deux bancs publics avec une superbe vue sur les voitures qui sont parquées en face !

Je trouve étonnant qu'en cette période où les places de parc sont si recherchées, qu'il y ait un gaspillage et j'aimerais savoir pourquoi.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Le château est probablement l'édifice yverdonnois qui a la plus grande valeur scientifique et touristique. A cet égard, il mérite d'être mis en évidence et, régulièrement, la Municipalité vient devant vous pour demander des crédits considérables, qui ont précisément pour but de faire en sorte que le château soit valorisé.

La barrière posée est destinée à éloigner les voitures afin qu'elles ne soient pas parkées jusqu'au pied des prestigieux moellons mais qu'elles s'en écartent à une distance respectable, sans plus. Cette barrière permet d'éviter que les voitures ne jettent une ombre négative du point de vue de l'esthétique sur le château lui-même. Il s'agit de faire en sorte que les voitures ne soient pas trop proches. C'est vrai que quelques places de parc ont été supprimées. Elles peuvent se compter sur les doigts des deux mains, sauf erreur une dizaine. C'est un effort qui est demandé pour le château soit mis en valeur.

Le primat de l'automobile, c'est une chose ; la conservation des monuments historiques et des monuments de valeur en est une autre. La ville fait durant cette période de l'Expo des efforts très considérables, et parfois même insoupçonnables. L'information à cet égard mérite probablement d'être développée. Il y a des parkings d'appoint qui seront mis à disposition, il sera possible de se garer dans le périmètre des anciennes casernes. Pendant les week-ends, les grandes surfaces mettent leurs parkings à disposition. Il y a des solutions, de telle sorte que la suppression de ces quelques places de parc, qui a pour but de faire en sorte que le château soit dégagé, ne devrait pas perturber considérablement la vie des commerçants et des habitants de la ville.

**Monsieur Jean-David CHAPUIS :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.



**Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD (Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET concernant les « Problèmes des jeunes écoliers du quartier des Cygnes scolarisés à Fontenay ou au Cheminet »).**

C'est un fait que des écoliers de 10 à 12 ans ont été rackettés depuis le début de l'année plus précisément sous le Pont Péclard et la passerelle CFF. La police a surveillé ce périmètre du 13 au 28 février, à raison de 2 passages par jour, hormis les vacances scolaires.

Lors d'une surveillance, les policiers ont appris de la part de jeunes écoliers des renseignements précieux sur les faits dont leurs camarades avaient été victimes. Deux personnes ont été identifiées et dénoncées à la brigade des mœurs de la police de sûreté mais pas appréhendées car il n'y a pas eu de plainte pénale de la part des parents. L'enquête continue néanmoins entre la brigade spécialisée et le Sergent Major FREYMOND de la police d'Yverdon.

Depuis lors, ce lieu a retrouvé son calme et la surveillance particulière abandonnée.

Le message que j'aimerais faire passer auprès de tous c'est que les parents des enfants victimes doivent déposer plainte. Sans plainte, il n'y a pas moyen de pouvoir poursuivre et de pouvoir freiner cet état de fait. Si les enfants ne disent rien et que les parents ne portent pas plainte, c'est encourager les auteurs à poursuivre leurs activités. La police aimerait savoir tout ce que vous pouvez entendre, voir et apprendre dans ce secteur-là, étant donné que par définition, lorsqu'un lieu a été repéré, en principe ce problème de racket risque de se déplacer ailleurs. Ce serait donc bien que les gens nous informent et collaborent avec la police afin que l'on puisse enrayer ce phénomène et qu'il disparaisse de la ville d'Yverdon.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

J'aimerais préciser que la police a été avertie à plusieurs occasions l'automne passé déjà et je crois que des contacts avaient été pris. C'est très bien que les choses s'atténuent maintenant. Je me demande comment on peut maintenir cette tranquillité dorénavant, de quelle manière on peut prévenir cette violence, je crois que c'est tout un débat mais je vous remercie pour le travail qui a été fait.

**Monsieur Jean-Daniel CARRARD :**

Je pense qu'effectivement il y a plusieurs pistes. Il y a déjà une collaboration avec les écoles, avec les enseignants. Il y a aussi, comme je l'ai dit avant, un travail de la part des parents. Ils ne doivent pas se cacher car cela n'est pas une honte, c'est un problème et il doit y avoir une discussion.

Si ce phénomène a été repéré l'automne passé, j'en suis désolé mais on va faire tout ce que l'on peut actuellement pour pouvoir remédier définitivement à ce problème.



**Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD (Question de Monsieur Christian PAULI concernant « La place de la gare est toujours une autoroute »**

J'ai un complément de réponse pour les panneaux attendus à la place de la Gare pour la signalisation mettant en place ces zones de rencontre et de priorité aux piétons vont être posés à la mi-mars.

**Monsieur Christian PAULI :**

Je remercie Monsieur CARRARD de la diligence dont il a fait preuve dans ce dossier. J'espère qu'effectivement les panneaux non seulement seront respectés mais qu'en plus la place de la Gare commence à prendre un aspect un peu plus humain que celui qui nous montre jusqu'à présent.



**Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur SCHÜLE concernant « Examens d'élèves conducteurs ».**

Permettez-moi de répondre à la question de Monsieur le Conseiller SCHÜLE relative au projet de suspension des examens des élèves conducteurs à Yverdon-les-Bains durant l'Expo.02.

A l'issue du dernier Conseil, la Municipalité a contacté le chef du service des automobiles et de la navigation en constatant tout d'abord, dans les discussions qu'elle a eues avec ce haut fonctionnaire, que les examens de permis de conduire à Yverdon-les-Bains ne se déroulaient qu'à raison de 2 jours par semaine. C'est le premier point.

Ensuite, nous avons renseigné ce chef de service, Monsieur Jean-Jacques RÈGE, en lui disant que notre ville mettait sur pied un programme des manifestations qui permettrait de distinguer les jours de forte affluence à Yverdon et que nous lui proposons de mettre à disposition, de façon évolutive, ce programme.

En date du 26 février, le chef de service a répondu ceci, je cite « *D'ores et déjà, je puis vous assurer que mes collaborateurs et moi-même mettrons tout en œuvre pour que les examens de conduite à Yverdon-les-Bains se déroulent dans de bonnes conditions malgré l'affluence des visiteurs. A cet effet, je vous suis gré de m'avoir adressé le calendrier détaillé et évolutif des manifestations dans votre ville et bien entendu nous en tiendrons compte dans la planification des examens de conduite* ».



**Monsieur Jean-Huques SCHÜLE :**

Les maîtres d'auto-école - les signatures sont là sur ce document - par mon biais, remercient la Municipalité pour le travail effectué.

**Madame la Présidente :**

Nous arrivons au terme de cette séance. J'aimerais rappeler que Madame la secrétaire est très reconnaissante à tous ceux qui lui envoient les textes de leurs interventions par e-mail.

Je vous donne rendez-vous le 4 avril dans cette même salle et je lève cette séance.

Il est 22h50.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Adine PERRET

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

# TABLE DES MATIERES

## du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 mars 2002

	Pages
1. Appel .....	41
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2002 .....	42
3. Assermentations.....	42
4. Communications de la Présidente .....	42
5. Communications de la Municipalité (C / 2) .....	44
6. Préavis no 32/01 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'420'500.- pour : a) la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RC 254b et de la rue Edouard-Verdan ainsi que l'aménagement de la RC 254b (pistes cyclables et trottoir); b) pour divers travaux à entreprendre par les Services Industriels en corrélation avec l'aménagement de ce giratoire. (Monsieur Charles Mouquin, rapporteur).....	45
7. Préavis no 4/02 concernant 14 demandes de naturalisation présentées par Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs Inès Bartolotta, Tatiana Bartolotta, Cathy de Jesus, Patrick de Jesus, Dragan Ilic, Marija Rnjak, Pero Martinovic, Ghamar Motamedi, Sanela Petkovic-Sismanovic, Amadio Santacroce, Luca Severino, Vladimir Sismanovic, Zeljko Sismanovic, Jeyakumar Subramaniam. (Madame Marceline Millioud, rapportrice).....	50
8. Préavis no 5/02 concernant 14 demandes de naturalisation présentées par Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs Tanasijevic Velimir, Vuletic Milutin, Zor Meral, Zor Özlem, Correia Rui Fernando, Dinic Aleksandar, Duran Sobrino Jesus, Ilic Toplica, Kostic Zoran, Martinez Genoveva Pilar, Saadi Hawar, Tardo Agrippina, Tobish Ahmad-Parwez, Tumminello Misita Serafina. (Madame Marceline Millioud, rapportrice).....	52
9. Préavis no 6/02 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 5'455'000.- pour la réfection des façades et divers travaux au Collège de la Place d'Armes. (Monsieur Olivier Maibach, rapporteur).....	62
10. Pétition des enseignants yverdonnois « Pétition de soutien à l'engagement d'une éducatrice de rue ». (Monsieur Daniel Hofmann, rapporteur).....	63
11. Election d'un membre à la commission de gestion .....	63
12. Propositions individuelles et interpellations .....	64

<i>Motion de Monsieur Gilles VERDON (Pour des places de jeux et parcs pour enfants de proximité conviviaux et plus sûrs)</i> .....	64
<i>Question de Monsieur Gérard JUNOD (Restauration du pavillon Arkina)</i> .....	66
<i>Proposition de Monsieur Cédric PILLONEL (Demande d'abstentions lors des votes)</i> .....	67
<i>Motion de Monsieur Cédric PILLONEL (Giratoire Verdun et chemin cyclistes-piétons)</i> .....	69
<i>Interpellation de Madame Heidi BOTTERON (Aménagements sécuritaires du chemin de Floreyres)</i> .....	71
<i>Question de Monsieur Serge LOVEY (Achat balayeuse)</i> .....	72
<i>Question de Madame Gloria CAPT (Ville propre)</i> .....	73
<i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Expo et parking)</i> .....	75
<i>Proposition de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Hébergement privé pendant l'Expo)</i> ....	77
<i>Question de Madame Valérie JAGGI (Eclairage des rues)</i> .....	79
<i>Question de Monsieur Roger RANDIN (Cure d'Air)</i> .....	81
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE (Expo.02 et construction)</i> .....	83
<i>Question de Monsieur Pascal BLUM (Zone située en bordure de l'Ancien Stand)</i> .....	84
<i>Question de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Places de parc près du Château)</i> .....	85
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD (Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET concernant les « Problèmes des jeunes écoliers du quartier des Cygnes scolarisés à Fontenay ou au Cheminet »)</i> .....	86
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD (Question de Monsieur Christian PAULI concernant « La place de la gare est toujours une autoroute »)</i> .....	88
<i>Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER (Question de Monsieur SCHÜLE concernant « Examens d'élèves conducteurs »)</i> .....	88